

## — Ministère de l'Education Nationale/MGEN : — un premier pas vers la médecine de prévention

A la suite d'une procédure de mise en concurrence, le Ministère de l'Education Nationale a retenu la proposition de soutien de la MGEN aux consultations de médecine de prévention pour les agents du Ministère atteignant l'âge de 50 ans.

Dans le cadre d'une prestation de service, la MGEN organisera, à la demande des médecins de prévention, l'accès des personnels de l'Education nationale à des médecins spécialistes : ORL, rhumatologue, psychiatre, biologiste médical.

Ce dispositif sera expérimenté pendant quatre mois dans six départements : la Creuse, l'Hérault, la Meurthe-et-Moselle, le Rhône, les Yvelines et la Vendée.

La MGEN apporte ainsi au Ministère de l'Education Nationale sa connaissance des acteurs du système de soins et l'expertise de ses établissements et centres de santé.

**Thierry Beudet, Président de la MGEN :**

*«A la MGEN, nous sommes convaincus de la nécessité de développer la médecine de prévention qui est seule à même de contribuer à la préservation du capital santé des assurés sociaux. Nous sommes favorables, et prêts à nous associer, à toutes les initiatives qui vont dans ce sens. La MGEN se félicite donc de ce premier pas et espère qu'il ouvre la voie à une véritable médecine professionnelle, régulièrement revendiquée par les enseignants eux-mêmes.»*

### A propos de la MGEN

Première mutuelle santé française, la MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Elle fournit des prestations complémentaires en santé, prévoyance, dépendance et retraite. Avec 33 établissements sanitaires et médico-sociaux, elle offre aux assurés sociaux une structure de soins diversifiée (médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées...). En 2009, la MGEN a assuré la protection de près de 3,441 millions de personnes, représentant 2,983 milliards d'euros de versements au titre du régime obligatoire et 1,256 milliard d'euros de prestations au titre du régime complémentaire.